

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de l'Aisne
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 216 000 euros HT
Référence :	B26030
Date de mise en ligne :	Le lundi 03 août 2026 à 16:10:02
Date de clôture :	Le lundi 21 septembre 2026 à 16:00:00
Titre :	Inspection phytosanitaire des plantations d'alignement bordant les routes départementales de l'Aisne
Descriptif :	Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude phytosanitaire du patrimoine arboré existant le long des Routes Départementales de l'Aisne (état phytosanitaire et sécuritaire).

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 1

Posée le 27/08/2026 à 06:00:55

Le CCTP prévoit le géoréférencement des sujets et la mise à jour des bases patrimoniales existantes. Afin d'appréhender l'organisation des prestations, le Département peut-il indiquer, même approximativement, le nombre d'arbres d'alignement actuellement recensés sur son réseau routier départemental et, le cas échéant, le nombre d'enregistrements figurant dans la base existante ? Par ailleurs, les 3 500 inspections figurant au détail estimatif sur quatre ans correspondent-elles à une programmation pluriannuelle indicative de surveillance du patrimoine ou constituent-elles uniquement une quantité théorique utilisée pour le jugement des offres ? Le Département applique-t-il actuellement une périodicité ou un cycle de réinspection défini pour son patrimoine arboré ?

Répondue le 03/09/2026 à 10:29:43

Bonjour,

Pour répondre aux questions d'une entreprise,

Concernant le géoréférencement des sujets et la mise à jour des bases patrimoniales existantes :

. Le nombre d'arbres d'alignement bordant les routes départementales est estimé à environ 3 500 sujets.

. La base de données patrimoniale existante n'est pas exhaustive.

Concernant les 3 500 inspections figurant au détail estimatif sur la durée du marché :

. Cette quantité correspond à une estimation du patrimoine d'arbres d'alignement à inspecter sur la durée du marché, reconductions comprises.

. Elle ne constitue donc pas uniquement une quantité théorique utilisée pour le jugement des offres.

*Concernant la périodicité de réinspection du patrimoine arboré :
. À ce jour, un contrôle visuel est réalisé par les agents des Centres d'exploitation dans le cadre de la surveillance courante du réseau routier départemental.*

Bien cordialement,

Le Service de l'Achat public
